



**BOURSE SFED - NORGINE**  
sous l'égide  
**de la Société Française d'Endoscopie Digestive**

**« Bourse de soutien aux projets de recherche et aux programmes dédiés aux patients dans le domaine de la coloscopie »**

**Règlement**

**Contexte**

Norgine est un laboratoire pharmaceutique européen spécialisé en gastro-entérologie et tout particulièrement dans le domaine de l'endoscopie digestive. Fortement engagé dans ce domaine, Norgine souhaite soutenir des projets de recherche liés à l'optimisation de la pratique de la coloscopie et des programmes dédiés aux patients.

Cette bourse sera placée sous l'égide de la Société Française d'Endoscopie Digestive.

**Objectif et champs de la bourse Norgine**

L'objectif de cette bourse est de favoriser la recherche clinique, le dépistage du cancer colo-rectal, l'éducation des patients et les bonnes pratiques dans le domaine de la coloscopie.

Cette bourse vise à promouvoir :

- des projets de recherche clinique tels qu'études cliniques, observationnelles ou pharmaco-épidémiologiques centrées sur l'évaluation des nouvelles techniques et/ou l'amélioration des pratiques professionnelles dans le domaine de la coloscopie ;
- des programmes d'éducation thérapeutique
- et des projets de sensibilisation des patients au dépistage du cancer colo-rectal.

**Montant**

Le montant global de la bourse est fixé à 15 000 euros. Cette somme pourra éventuellement être répartie sur deux projets, à l'initiative du jury.

La bourse pourra être versée à un organisme (privé, public, de recherche, hôpital) ou à un individu si ce dernier cotise à l'URSSAF. Le cas échéant, il appartiendra au médecin bénéficiaire de déclarer à son conseil départemental le montant reçu en conformité avec l'article L 4113-9 du Code de la Santé Publique.

Le candidat devra préciser dans sa lettre de candidature les modalités de versement de cette bourse.

**Candidats**

La bourse est ouverte à tout médecin gastro-entérologue, diplômé ou en formation, membre de la Société Française d'Endoscopie Digestive (SFED).

## Dossier de candidature

Il devra comporter :

- Une lettre de candidature.
- Le curriculum vitæ du candidat.
- Une lettre de parrainage du chef de service ou de département (si applicable).
- Les travaux de recherche déjà réalisés par le candidat ou par l'équipe qu'il représente.
- Un résumé du projet d'une page.
- Une présentation détaillée du projet en 5 pages au maximum : rationnel, objectif, méthodologie, résultats attendus, durée estimée, justification du financement alloué, personnes ou équipes impliquées dans le projet.
- Les autres moyens de co-financement (si applicable).

Le dépôt de candidature vaut acceptation du présent règlement.

Engagements du candidat :

- Le candidat s'engage à informer le jury et Norgine de tout autre financement obtenu ou demandé pour le projet. Norgine donnera son accord écrit pour ce co-financement.
- Le candidat s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la mise en place et à la réalisation des études (interventionnelles ou non-interventionnelles).
- Le candidat s'engage à présenter les résultats de ses travaux de recherche à Vidéo-Digest et/ou aux JFHOD dans un délai maximal de 3 ans.
- Le candidat s'engage à remettre à la SFED un rapport intermédiaire de recherche tous les 12 mois.
- Il s'engage également à adresser au jury le résultat final de ses travaux avant leur communication.
- Le candidat fera mention du soutien de Norgine dans la communication et/ou la publication de ses travaux.

Jury :

Il sera composé :

- de 5 membres du Bureau et Conseil d'Administration de la SFED dont le Pr Stanislas Chaussade, Président du Jury et Président de la SFED ;
- de 3 membres désignés par le Bureau de la SFED.

Le jury est souverain. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

Envoi des dossiers de candidature :

- Les dossiers de candidature devront être adressés, exclusivement par e-mail, au secrétariat de la SFED, à l'adresse suivante : [secretariat@sfed.org](mailto:secretariat@sfed.org).
- La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 30 septembre 2021.

Attribution de la bourse :

- Le jury sélectionnera le(s) lauréat(s) en fonction de la qualité et de l'originalité de son (leur) projet.
- Le(s) lauréat(s) sera(ont) informé(s) par le Président du jury le 31 octobre 2021 au plus tard.
- La proclamation des résultats et la remise de la bourse se dérouleront lors du congrès Vidéo-Digest 2021 - Paris, Palais des Congrès, les 4 et 5 novembre.
- La bourse pourra être attribuée au maximum 2 fois à la même personne.

Report de la bourse :

En cas d'insuffisance de candidatures, le jury et l'organisateur se réservent le droit de reporter la date limite d'envoi des dossiers à une date ultérieure, ou de reporter le concours.

*NORGINE et le logo avec la voile sont des marques déposées du groupe de sociétés Norgine.*